

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**



# **AVIS DES GROUPES DE TRAVAIL**

**ENVIRONNEMENT & PATRIMOINE**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & POLITIQUE DE LA VILLE**

## **GESTION DES DÉCHETS VERTS AU SEIN DU TERRITOIRE DE LA CASA**



**AVIS PROPOSÉ AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU  
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT RÉUNIE LE 14 NOVEMBRE 2024**

# CONTEXTE ET PROPOSITION D'AVIS

DEPUIS LE 1ER JANVIER 2024, LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SONT TENUES DE METTRE EN PLACE UN TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS POUR LES PARTICULIERS, DANS LE CADRE DU SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS. CELA FAIT SUITE À LA DIRECTIVE CADRE EUROPÉENNE SUR LES DÉCHETS ET À LA LOI RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE (LOI AGECDU 10/02/2020).

## RAPPEL

On appelle « biodéchets » les déchets organiques fermentescibles :

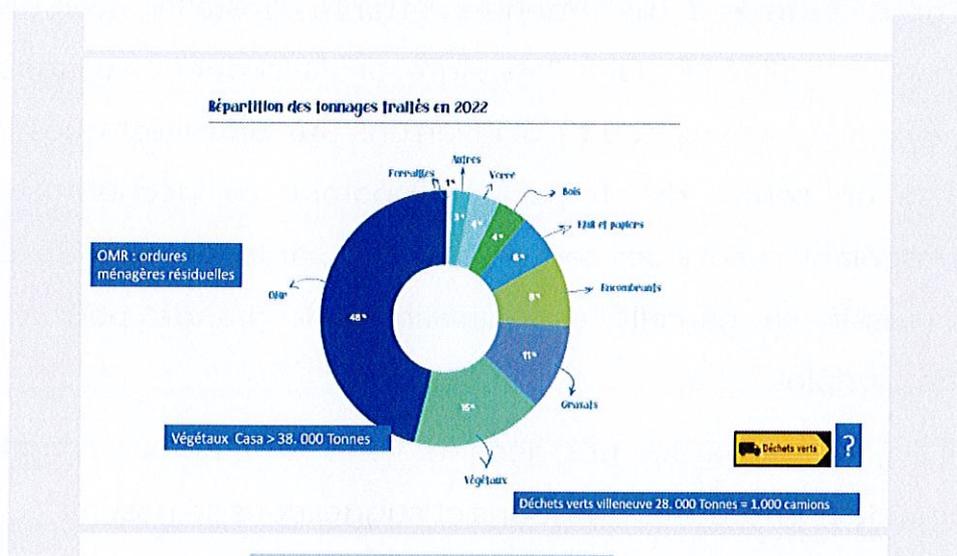


- Les déchets alimentaires ou « déchets de cuisine et de table » : déchets de cuisine tels que les restes de repas, de préparations (épluchures) ou les produits périmés non consommés, issus des ménages, des restaurants, des traiteurs, etc.
- Les déchets issus de l'entretien des parcs et jardins ou « déchets verts » : tontes de pelouse, feuilles mortes, tailles d'arbustes, haies et brindilles, etc.

## TRIER LES BIODÉCHETS À LA SOURCE PERMET :

- De réduire le bilan carbone du secteur des déchets ;
- De produire des énergies renouvelables ;
- De favoriser la résilience des modèles agricoles.

La collectivité compétente a donc une obligation d'organisateur du service en adéquation avec les objectifs environnementaux et économiques de la loi AGECD. Cette mission ne peut réussir totalement sans la participation active de la population à laquelle incombe le tri à la source de ses déchets.



Or sur la Casa, cette gestion est loin d'être économiquement satisfaisante et écologiquement acceptable.

### LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS ET LEUR VALORISATION :

une efficacité en question, un manque de centres de broyage.



Avec la vision des amoncellements de déchets verts dans les déchetteries, on pourrait penser que la collecte collective (des professionnels et des particuliers) est efficace. Mais, à la vue du tri non réalisé dans les containers collectifs et surtout des décharges sauvages de déchets verts des professionnels et des particuliers, des points d'amélioration sont à trouver.

Le **centre de tri de Villeneuve- Loubet** serait actuellement le seul du département à broyer et valoriser les déchets verts récupérés des déchetteries environnantes. Nous avons appris que les déchets verts broyés (qui devraient faire l'objet d'une maturation et fermentation sur le lieu de stockage) sont expédiés par camion vers l'Aquitaine et la basse vallée du Rhône, à raison de 28.000t (soit + de 1.000 semi-remorques.)

Selon l'exploitant, il apparaît difficilement acceptable et compliqué d'installer des centres de compostage en plus des déchetteries.

Une alternative au compostage consisterait à intégrer les déchets verts dans les circuits de production agricole. Cependant, l'Association AGRIBIO 06, qui regroupe les agriculteurs bio du Département, dont l'ambition est de faire une agriculture respectueuse des hommes et de la terre, se heurte à la l'absence d'une filière organisée et aux contraintes des procédures de passation des marchés (appels d'offre).

**À Antibes** nous sommes actuellement en attente d'installer, avec UNIVALOM, des composteurs collectifs dans l'enceinte de la coopérative agricole mais accessible aux riverains aux heures d'ouverture. **Sur Biot** il est question que la CASA installe un centre de stockage temporaire de déchets verts sur la parcelle " Rosaplant" à côté des serres occupées par la Ville d'Antibes pour ses plantes à massif. La parcelle est suffisamment grande pour y faire du compostage complet.

Face à ces enjeux - « gardez nos déchets verts chez nous et améliorer leur réutilisation », de nombreuses questions et suggestions se posent.

- Comment stimuler l'emploi des composteurs individuels ?
- Comment éviter les mélanges avec les ordures dans les bacs collectifs ?
- Comment sont organisées la collecte et la valorisation ?
- Les déchets verts remis en déchetterie :
  - Comment sont-ils valorisés ?
  - Comment sont-ils triés ?
  - Y a-t-il compostage ?
  - Où partent ils ?
- Les demandes d'utilisation en intrants agricoles sont-elles satisfaites ? Sont-elles traitées ?



## SUGGESTIONS



- Créer un circuit et des lieux de méthanisation (valorisation organique)
- Rechercher les lieux de méthanisation sur tous les lieux « pollués »
- Produire du gaz ou de l'électricité
- Multiplier « les petites fermes » intégrant ces produits de « récupération » intelligent.

**C'est en ce sens que le CDD a identifié des préconisations pour accompagner la CASA et qui visent à consolider son plan d'actions.**

## CONSOLIDATION DU PLAN D'ACTIONS DE LA CASA SUR LE TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS.

Le plan adopté par la CASA présente plusieurs actions clefs en matière de traitement des déchets verts. Cependant, compte tenu des enjeux précités et de la quantité de déchets verts produite sur le territoire, il apparaît au CDD qu'il doit être renforcé.

### **Biodéchets (végétaux)**

- Promouvoir et mettre en place des opérations de broyage des végétaux
- Réduire les quantités de végétaux apportés en déchetterie par les professionnels.

### **Autres flux collectés en déchetteries**

- Faire évoluer la tarification en déchetterie vers plus d'incitation.



# LES PRECONISATIONS

## **1 CONSTITUTION D'UNE FILIÈRE POUR LA RÉUTILISATION DES DÉCHETS VERTS**

Avec les partenaires du secteur agricole et notamment AGRIBIO 06, il faut constituer une coordination, une mise en réseau pour que l'offre rencontre la demande. Il faut tirer les leçons des difficultés que rencontre cet organisme dans sa « recherche de matière organique » auprès des collectivités et voir, à terme, les conditions des appels d'offre. Pour cela, la CASA doit rechercher un terrain pour accueillir un centre dédié aux déchets verts, voire au sein des déchetteries actuelles ou à l'échelle du Pôle Métropolitain CAP AZUR.

## **2 MISE EN PLACE D'UN PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS (UNIVALOM, LES SERVICES DE LA CASA ET LES MAIRIES) POUR AMÉLIORER LE TRAITEMENT DES DÉCHETS VERTS SUR LE TERRITOIRE**

Il faut clarifier comment passer de la situation actuelle sur la collecte des déchets verts (où il n'y a pas de généralisation) à des actions de promotion. La CASA doit trouver une formule pour que la société civile, à travers le CDD, puisse être partie prenante de ce partenariat

## **3 ANALYSE DE L'EXPLOITATION DES DÉCHETS VERTS (NOTAMMENT À VILLENEUVE LOUBET), LE MODE DE TRAITEMENT DES TONNES RECUEILLIES PAR LA COMMUNE ET VOIR COMMENT L'ON POURRAIT COMPOSTER CETTE RESSOURCE ?**

Il faut améliorer le compostage de cette ressource, à la fois par des actions de sensibilisation, en déployant davantage de centres de broyage, et en intégrant les besoins des agriculteurs dans l'exploitation des déchets verts.

# LES PRECONISATIONS

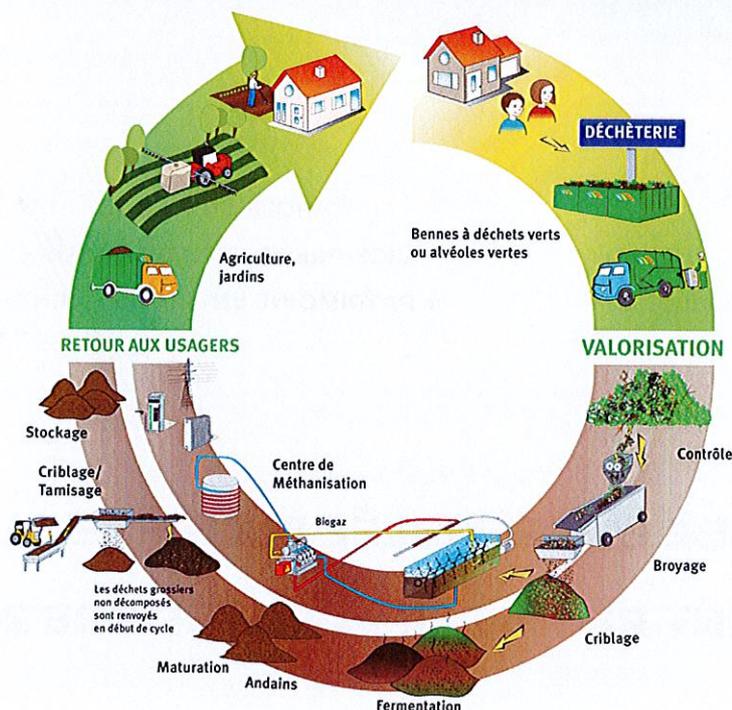
## 4 ACTIONS CIBLÉES SUR LA POPULATION PRODUCTRICE DES DÉCHETS VERTS.

L'individu est à l'origine des déchets, il est préconisé de faire la promotion du compostage individuel, dans son jardin, sur son balcon au moyen de méthodes adaptées.

La mutualisation est aussi une solution qui soulage, il est préconisé d'installer davantage de composteurs partagés dans chaque rue et chaque collectif.

L'initiative individuelle peut faire défaut, il est préconisé d'instaurer une collecte en porte à porte généralisée, d'établir des partenariats avec des agriculteurs pour mettre en place des plateformes de compostage industriel ou des méthaniseurs.

Il faut s'appuyer sur les acteurs privés, il est préconisé d'établir des partenariats avec des prestataires privés pour des solutions de compostage de proximité en électrocompost par exemple (comme le pratiquent les alchimistes à Paris).



**CYCLE DE VIE VERTUEUX  
DU DÉCHET VERT.**

**CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
SOPHIA ANTIPOLIS**



# **AVIS DES GROUPES DE TRAVAIL**

**ENVIRONNEMENT & PATRIMOINE**

**AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & POLITIQUE DE LA VILLE**

## **GESTION DES DÉCHETS VERTS AU SEIN DU TERRITOIRE DE LA CASA**

**BERNARD TOMASINI  
PRÉFET DE RÉGION HONORAIRE  
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE  
DÉVELOPPEMENT DE LA CASA**

**THIERRY LESPINASSE  
VICE-PRÉSIDENT DU GROUPE**

« AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLITIQUE DE LA VILLE »

**CAROLE GHI BAUDO  
VICE-PRÉSIDENTE DU GROUPE  
« PATRIMOINE ENVIRONNEMENT »**

**AVIS PROPOSÉ AU VOTE DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU  
CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT RÉUNIE LE 14 NOVEMBRE 2024**

Avis sur les déchets verts au sein du territoire CASA